



EHS
at **RPM**

Sécurité électrique

Les dangers électriques peuvent provoquer des brûlures graves, des chocs, des incendies et des électrocutions (décès).

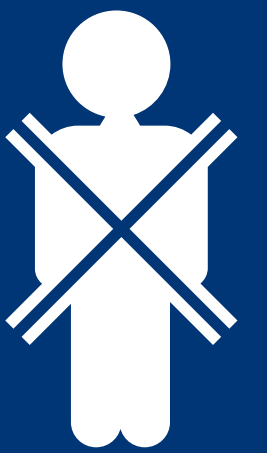
Personnes qualifiées



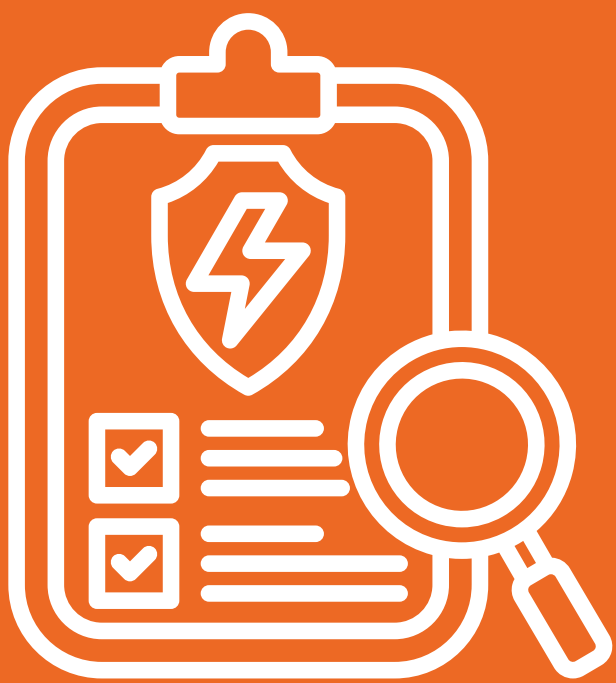
- Seules des personnes qualifiées sont formées pour travailler sur ou à proximité de pièces sous tension.
- Avant de travailler sur un équipement électrique, même s'il s'agit d'un changement de prise ou d'un remplacement de commutateur, une personne qualifiée doit être formée et bien informée sur la manière d'effectuer ce travail en toute sécurité. Si vous n'êtes pas une personne formée et qualifiée, vous ne devez pas travailler sur un équipement électrique.
- Les personnes qualifiées doivent également avoir reçu une formation sur les EPI appropriés et les procédures de sécurité électrique.

Personnes non qualifiées :

- NE DOIT PAS travailler sur des pièces sous tension exposées.
- DOIT rester à au moins 3 mètres des pièces sous tension exposées.



Meilleures pratiques pour la sécurité électrique au travail :



- Inspectez les outils et équipements électriques pour vérifier que l'isolation ou les connexions des fils ne sont pas endommagées.
- Ne surchargez pas les circuits.
- Utilisez la bonne taille et le bon type de rallonges pour les tâches temporaires.
- Faire appel à une personne qualifiée pour verrouiller et étiqueter les circuits et l'équipement avant d'exposer des pièces sous tension pour la maintenance ou les réparations.
- Assurez-vous que les systèmes, outils et équipements électriques sont mis à la terre.
- N'utilisez jamais d'équipement électrique lorsque vous êtes debout dans l'eau.
- Ne contournez jamais les systèmes ou dispositifs de protection électrique.
- Signalez tout danger électrique ou équipement endommagé à votre superviseur.
- Le câblage temporaire, tel que les rallonges, ne doit pas être utilisé pour les équipements fixes et permanents, et ne doit pas être enroulé autour des structures du bâtiment ou par les portes.

Ensemble, faisons notre part pour nous protéger mutuellement

CONTACTEZ-NOUS : EHS@RPMINC.COM

www.rpminc.com

RPM
168168168168